Conseil scolaire du Grand Nord

Du 9 novembre au 16 novembre 2026

CONCOURS : RH-SU-128(26) – POSTE SYNDIQUÉ – AEFO
AVIS INTERNE/EXTERNE
SUPPLÉANTE/SUPPLÉANT À LONG TERME

Poste : Suppléante/suppléant à long terme

Cycles : Primaire/moyen: Éducation spécialisée

Date d'entrée en fonction : dès que possible jusqu'à avis contraire

Lieu de travail : École publique Camille-Perron

Pourcentage d'affectation : 1,0 ETP

Taux horaire : A1 - Entre 54 269 $ et 90 765 $

Qualifications et exigences :

- Brevet d'enseignement;
- Carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- Qualification additionnelle en éducation spécialisée

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et une copie de la carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario **avant 12 h le 16 novembre 2026** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur principal des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Veuillez placer votre demande en ligne par l'entremise du site Web du Conseil.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Francine Vaillancourt, présidente **Carl Dussault,** directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.

Conformément à la Loi sur les normes d'emploi, le Conseil scolaire du Grand Nord affiche à titre indicatif l'échelle salariale de la catégorie A1, soit de 54 269 $ à 90 765 $. La grille salariale de l'AEFO comporte quatre catégories (A1 à A4), mais A1 est utilisée aux fins d'affichage. Le salaire offert sera confirmé selon les critères applicables de la convention collective et l'évaluation du COEQ.